

La lettre d'information de votre Fédération de pêche



Le mot du président

Enfin....

Le projet était dans les cartons depuis quelques années et chaque mois il devenait de plus en plus évident qu'il devait s'en échapper.

Grâce à la volonté des salariés, du service communication et du conseil d'administration, c'est aujourd'hui chose faite !!!

C'est donc avec beaucoup de plaisir que je vous présente la première lettre d'information trimestrielle à destination des pêcheurs.

Elle doit devenir l'outil indispensable pour nous rapprocher, pour mieux communiquer sur nos projets, les événements, les actualités et autres sujets porteurs...

Puisse cette première nous permettre d'être enfin proches de vous pour construire ensemble la pêche de loisir de demain.

Bonne lecture, bonne ouverture et vivement le prochain numéro.

Jean-Marc VAULEE, président fédéral



Focus du trimestre : ouverture de la pêche de la truite

Le samedi 11 mars à 6h51, c'est l'ouverture de la pêche de la truite sur les cours d'eau du département.

Nous vous rappelons quelques points concernant la réglementation :

- Le nombre de prises est limité à 6 truites par jour et par pêcheur,
- Une seule canne est autorisée sur les cours d'eau de 1^{ère} catégorie,
- La pêche est fermée tous les vendredis jusqu'au 1^{er} mai sur les cours d'eau de 1^{ère} catégorie,
- Retrouvez l'intégralité de la réglementation [ici](#).

Pour votre sécurité et celle des autres usagers de la route, veillez à ne pas stationner dans les zones non autorisées.

Veillez à refermer toute barrière derrière vous, afin d'éviter aux exploitants agricoles, qui vous autorisent à pêcher sur leur propriété, de courir après leurs animaux.

Respectez la nature et les animaux, ne laissez pas trainer au bord de l'eau fil, hameçon et autres déchets.

100% Ouverture

GÉNÉRATION PÊCHE

TRUITE – 1^{ère} catégorie
Samedi 11 mars
cartedepeche.fr

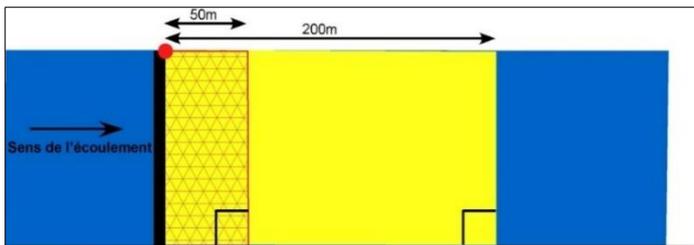
Réglementation

✓ Une cartographie des réserves accessible à tous !

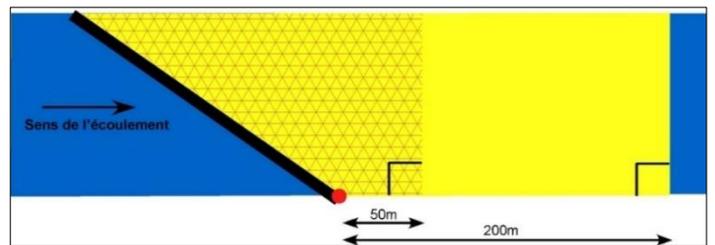
La cartographie des réserves sur la Sarthe, l'Huisne et le Loir a fait l'objet d'un travail important réalisé en 2022. Les limites des réserves peuvent désormais être consultées en ligne (cliquez [ici](#) pour accéder au site).

Le principe retenu pour la délimitation des réserves en aval des barrages, validé par les services de l'Etat, est illustré ci-dessous pour 2 cas :

Cas n°1 : Ouvrage perpendiculaire à l'axe d'écoulement du cours d'eau.



Cas n°2 : Ouvrage en oblique par rapport à l'axe d'écoulement du cours d'eau.



La réglementation applicable au sein de ces réserves est la suivante :

- **Dans les 50 m en aval de l'ouvrage :** Pêche à 1 ligne toute l'année. Attention, la zone des 50m en aval de l'ouvrage est incluse dans la zone des 200m et les mêmes dispositions s'y appliquent en complément (voir ci-dessous).
- **Dans les 200 m en aval de l'ouvrage :** Toute pêche est interdite du 1^{er} avril au dernier vendredi de mai inclus pour la protection de la reproduction du sandre. La pêche aux engins (y compris lignes de fond) y est interdite toute l'année.
- **Certaines réserves, également cartographiées, concernent des secteurs sans lien avec les ouvrages**

Enfin, certains ouvrages, considérés comme ruinés et sans incidence sur les écoulements après expertise sur le terrain, ont été exclus et n'apparaissent pas sur la cartographie. La réglementation ne s'y applique donc pas.

✓ Rappel pendant la fermeture du brochet

Pendant la période d'interdiction de la pêche du brochet en 2^{ème} catégorie, je n'ai pas le droit d'utiliser des...

LEURRES METALLIQUES



LEURRES DURS



MOUCHES STREAMERS



APPÂTS NATURELS



LEURRES SOUPLES



... mais je peux pêcher avec des...

APPÂTS NATURELS

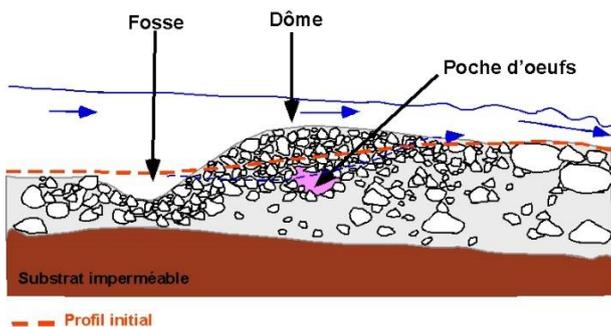
sans animation



MOUCHES nymphes, émergentes, sèches



Avec mars vient le printemps et les premières naissances dans nos cours d'eau...



Car oui, c'est bien souvent en ce fameux mois de mars tant attendu et espéré des pêcheurs de truites que de nombreux alevins de la convoitée truite fario sortent de leur nid.

Cette espèce est dite « lithophile » : sa reproduction est liée au substrat minéral grossier que l'on trouve dans le fond des cours d'eau.

Dès le mois de novembre et jusqu'à la fin février (pic d'activité entre la mi-décembre et la mi-janvier), les truites rejoignent les gravières des zones courantes et peu profondes de nos cours d'eau pour se reproduire. Les œufs fécondés sont enfouis dans le fond du lit, mis à l'abri sous une épaisse couche de cailloux par la femelle qui a pris soin de les recouvrir après la ponte. C'est sous cet amas minéral appelé nid que se déroulent l'incubation, l'éclosion et le développement des larves. La vitesse de formation des jeunes alevins est dépendante de la température de l'eau. Dans notre région, la sortie des truitelles de leur nid protecteur intervient généralement 10 à 13 semaines après la ponte.

La truite est une espèce exigeante qui ne peut remplir son cycle biologique et se reproduire que si les cours d'eau présentent des caractéristiques bien précises. L'inventaire de ses zones de reproduction et l'étude de la réussite de sa reproduction sont des indicateurs utilisés pour évaluer la fonctionnalité de nos cours d'eau. Ils peuvent par exemple mettre en perspective des problèmes de transit sédimentaire, d'érosion du lit, de colmatage et d'asphyxie des fonds de rivière...

Technique de pêche



✓ Pêche de la truite au leurre

Pour pêcher la truite, de nombreux pêcheurs optent pour la pêche aux appâts naturels (vairon, teigne, vers de terre...). Pourquoi ne pas changer vos habitudes et essayer de pêcher la truite aux leurres ?

Quel matériel ?

Une canne entre 1.80 m et 2.10 m équipée d'un moulinet taille 1000. Il est rempli de nylon entre 14 et 18 centièmes (/[°]) ou d'une tresse entre 6/[°] et 10/[°]. Le bas de ligne n'est pas obligatoire avec le nylon, en revanche un morceau de fluorocarbonate entre 14/[°] et 18/[°] est indispensable avec la tresse (discrétion). Enfin, vous pouvez utiliser une agrafe ou un émerillon pour attacher votre leurre mais ce n'est pas obligatoire.

Quels leurres ?

Ayez dans vos boîtes, poissons nageurs, leurres souples et cuillères de différentes formes, tailles, couleurs... afin de varier ce que vous proposez. Grâce au panel de leurres d'aujourd'hui, vous en trouverez forcément un qui correspond aux conditions du jour (niveau très bas, eau trouble, rivière encombrée...).



Où pratiquer cette technique de pêche ?

Vous pouvez l'essayer dans tous types de cours d'eau, du ruisseau comme le Tusson à la rivière plus large comme la Sarthe en 1ère catégorie. N'hésitez pas à explorer vos postes habituels (cuvette, zone d'amorti, sous berge...) en repassant sur les mêmes zones avec différents leurres et à différents moments de la journée.

Le conseil

Il y a une technique que j'affectionne pour pêcher aux leurres souples qui s'appelle le drop-shot (voir photo). En variant le poids du plomb, on fait dériver naturellement la ligne comme pour la pêche au toc. En l'alourdissant on prospecte fixement un poste (cuvette, sous berge...) et on peut présenter son leurre à différents niveaux en changeant le positionnement du plomb sur la ligne.



Drop-shot

Si vous avez du mal à vous séparer de vos esches habituels (lombrics, vairons...) et que le jour de votre partie de pêche aucun de vos leurres ne fonctionnent, une petite astuce consiste à les remplacer sur votre montage drop-shot par un vairon, un ver de terre ou une teigne.

La pêche en 1ère catégorie aux leurres est une technique passionnante qui réserve souvent son lot de surprises, elle permet également aux pêcheurs de carnassiers de pouvoir pratiquer en attendant l'ouverture de celui-ci le 29 avril prochain.

Attention ! La remise à l'eau du brochet est également obligatoire en 1^{ère} catégorie jusqu'au 28 avril inclus.

Animations

Initiations pêche durant les vacances de Pâques à la Maison Pêche Nature des Rouanneraies à Fillé-sur-Sarthe

Date	Horaires	Type d'animation	Age	Tarif
lundi 17 avril	10h / 17h	carpe	10 - 18 ans	20 €
mardi 18 avril	14h / 16h	pêche au coup parent / enfant	5 - 10 ans	10 €
jeudi 20 avril	10h / 17h	carpe	10 - 18 ans	20 €
lundi 24 avril	14h / 17h	pêche au coup	8 - 14 ans	10 €
mardi 25 avril	14h / 16h	pêche au coup parent / enfant	5 - 10 ans	10 €
jeudi 27 avril	14h / 17h	pêche au feeder	12 - adulte	10 €
vendredi 28 avril	10h / 17h	carpe	10 - 18 ans	20 €

Ecole de pêche à la Maison Pêche Nature des Rouanneraies à Fillé-sur-Sarthe

Tous les mercredis entre le 10 mai et le 14 juin, notre animateur propose 6 sessions multi-pêches et découverte des milieux aquatiques aux jeunes dès 8 ans. 2 créneaux sont possibles selon la tranche d'âge :

- 9h30 – 12h30 pour les 8-12 ans
- 14h00 – 17h00 pour les 12-18 ans

Tarif : 70€/ 6 séances.

Renseignements et inscription par téléphone au 02.43.85.66.01. ou à accueil@peche72.fr

✓ Animations pêche sur le grand plan d'eau des Rouanneraies à Fillé-sur-Sarthe

	Mars	Avril	Mai
1	mer	sam	lun
2	jeu	dim	mar
3	ven	lun	mer
4	sam	mar	jeu
5	dim	mer	ven
6	lun	jeu	sam
7	mar	ven	dim
8	mer	sam	lun
9	jeu	dim	mar
10	ven	lun	mer
11	sam	mar	jeu
12	dim	mer	ven
13	lun	jeu	sam
14	mar	ven	dim
15	mer	sam	lun
16	jeu	dim	mar
17	ven	lun	mer
18	sam	mar	jeu
19	dim	mer	ven
20	lun	jeu	sam
21	mar	ven	dim
22	mer	sam	lun
23	jeu	dim	mar
24	ven	lun	mer
25	sam	mar	jeu
26	dim	mer	ven
27	lun	jeu	sam
28	mar	ven	dim
29	mer	sam	lun
30	jeu	dim	mar
31	ven		mer

- FEEDER/PÊCHE ANGLAISE/CARPE GRANDE CANNE
- PÊCHE DE LA CARPE EN BATTERIE (2 Lignes)
- ENDURO CARPE (50€ par équipe)
- CARNASSIERS EN FLOAT TUBE
- CARNASSIERS EN BATEAU
- CARNASSIERS DU BORD
- CONCOURS FLOAT-TUBE organisé par No killeurre carna



En bref...

- ☞ Journée initiation pêche à la mouche aux étangs de Marolles à Maigné le samedi 1er avril
- ☞ Fête de l'eau et des petites bêtes à l'Arche de la Nature le dimanche 23 avril
- ☞ Ouverture de la pêche du carnassier le samedi 29 avril
- ☞ Toutes les manifestations des AAPPMA disponibles [ici](#)

Conception, rédaction et photos :

Fédération Départementale pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe

FNPF – L. Madelon



Newsletter trimestrielle / tous droits réservés

Nos coordonnées :

Les Rouanneraies 72210 FILLE
02.43.85.66.01
accueil@peche72.fr



Fédération de Pêche de la Sarthe